

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2011-479 du 2 mai 2011 relatif à l'appellation
d'origine contrôlée « Rivesaltes » (rectificatif)

NOR: AGRT1108831Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mai 2011, édition électronique, texte n° 23, et édition papier, page 7569, 2^e colonne, à l'annexe, chapitre I^{er}, V. – *Encépagement*, après le *b*, ajouter :

« 2° **Règles de proportion à l'exploitation :**

La proportion de l'ensemble des cépages accessoires est inférieure ou égale à 20 % de l'encépagement. »